

VOUS SOUHAITEZ IMMATRICULER VOTRE VEHICULE A L'ETRANGER ?

Afin d'immatriculer votre véhicule (neuf ou usagé) à l'étranger, vous pouvez avoir besoin d'un document officiel du constructeur : le certificat de conformité européen « COC » de votre véhicule.

Contactez-nous (voir rubrique « Nous contacter ») afin de savoir s'il nous est possible de vous fournir le COC pour votre véhicule.

Le délai moyen de traitement des demandes de COC est d'environ 1 semaine.

DOCUMENTS À NOUS FOURNIR POUR OBTENIR LE COC DE VOTRE VEHICULE

1) Dans le cas d'une demande par e-mail (homologation.coc@volkswagengroup.fr) : merci de nous communiquer votre nom, prénom et adresse postale.

2a) Pour un véhicule usagé, une copie du certificat d'immatriculation complet et lisible.

2b) Pour un véhicule neuf, une copie de la facture d'achat du véhicule à votre nom.

TARIFS ET REGLEMENT

- Gratuit pour le COC original (si le COC original jamais n'a jamais été délivré)
- 120 Euros TTC pour un duplicata de COC (si le COC original a déjà été délivré)

Le règlement est à effectuer par virement bancaire exclusivement (preuve de virement à nous transmettre par e-mail), sur le compte de VOLKSWAGEN Bank France. Aucun autre mode de règlement ne sera accepté.

Depuis la France ou l'étranger :

IBAN FR76 1512 8000 0110 0000 0201 469 ; BIC VOWAFR21.

Domiciliation : VOLKSWAGEN BANK FRANCE, ROISSY-EN-FRANCE.

Important : nous vous remercions d'indiquer le n° de série de votre véhicule (17 caractères) dans le libellé de votre virement bancaire.

Nous attirons votre attention sur le fait que tout duplicata de COC facturé ne sera pas remboursé.